

Liste des documents à fournir pour faire une demande de CARTE GRISE

- CARTE GRISE** + Attestation original carte grise à signer quand vous apportez les documents au point relais.

(Vous devez désormais conserver l'ancienne carte grise pendant 5 ans).

- CERTIFICAT DE NON GAGE** (<https://siv.interieur.gouv.fr>).

- Original de la **DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE** (cerfa N°13750*05). Ce document est OBLIGATOIRE pour n'importe quelle demande de carte grise.

L'adresse qui y figure doit être IDENTIQUE à celle de votre justificatif de domicile.

- Original du **CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE** (cerfa N° 15776*01)

Il est important de vérifier la case (C4.1) de la carte grise pour savoir s'il y a 1 ou 2 vendeurs, S'il y a écrit 2, alors il faut 2

signatures vendeurs. Pour être recevable, le document ne doit comporter aucune rature, aucune surcharge et ne doit pas être en copie (même partielle).

- MANDAT D'IMMATRICULATION** (document à signer quand vous venez faire la carte grise au bureau).

Le Mandat d'Immatriculation à un Professionnel de l'Automobile est un document officiel autorisant notre société (AFCL

AUTOMOBILES) à effectuer vos démarches carte grise à votre place.

- CONTRÔLE TECHNIQUE** (uniquement pour les véhicules concernés)

Le contrôle technique du véhicule doit avoir moins de 6 mois le jour de l'établissement du nouveau certificat d'immatriculation

dans le système SIV et non le jour de la signature de la vente ou de la date du courrier.

- PERMIS de CONDUIRE** et **CARTE D'IDENTITE** du titulaire (français ou étranger)

correspondant à la catégorie du véhicule.

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE** de moins de 3 mois

Sont acceptés par le Ministère de l'Intérieur : facture d'eau, de gaz ou d'électricité, facture Internet, de téléphone fixe ou de téléphone portable, avis d'imposition (ou non-imposition), attestation d'assurance logement, quittance de loyer (uniquement si elle émane d'un professionnel de l'immobilier).

NB : si toutes les factures sont au nom de Monsieur ou de Madame, merci de rajouter une copie du Livret de Famille pour les personnes mariées.

Si loger chez une autre personne, pièce d'identité du logeur et attestation de logement (si vous n'en avez pas j'ai un modèle à remplir sur place).

- ATTESTATION D'ASSURANCE** du véhicule (obligatoire depuis le 14/08/2017)

Attestation d'Assurance ou carte verte du véhicule en cours de validité.

- Pour les entreprises : **KBIS** de moins de 3 mois.